BARÈME DES HONORAIRES

Applicable à compter du 01 octobre 2018

Nos honoraires sont entièrement déductibles des revenus fonciers

Gestion locative:

Sur les sommes encaissées :

- Honoraires de gestion fixées à 7% TTC (sauf particularités)
 - Frais d'affranchissement : 12 € / an

Garanties de loyers impayés :

Entre 2.8% et 3.5% suivant le dossier

Locations:

Honoraires comprenant : (50% propriétaire/50 %locataire)

- Les visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8€ TTC / m² -État des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²
- Uniquement état des lieux de sortie (à charge du propriétaire) : 3€ TTC / m²
- Barème spécial box-parking-atelier : état des lieux d'entrée 150€ TTC + 3€ / m²

Ces tarifs s'entendent toutes charges comprises, à part égale entre le propriétaire bailleur et le locataire.

Aucune somme ne pourra être encaissée par le mandataire Avant la signature du bail

Transactions

Barème appliqué sur les maisons et les appartements

2.5% TTC du prix net vendeur avec un minimum de 4 000€ TTC
 Barème spécial box-parking-cave-atelier
 1 000 € TTC
 Barème spécial Terrain
 5% TTC

Barème appliqué sur le prix net vendeur À la signature du mandat et porté à la charge de l'acquéreur.